# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 3592)

| | |
|---|---|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

# AMENDEMENT

N º 171

présenté par
Mme Lorho

---

## ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 16 et 17.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce paragraphe met en place un système qui risque de réduire considérablement les pouvoirs des procureurs de la République, en empiétant sur leurs prérogatives. C'est la raison pour laquelle il semblerait plus pertinent de supprimer ce paragraphe.